

La qualité des espaces publics



PARTIE 3

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics : un double rôle à la fois fonctionnel et social

La mise en valeur des espaces publics fait partie d'une démarche volontariste de SEFI.

En tant qu'espaces structurants du quartier, les espaces publics peuvent donner une **identité au lotissement** et lui conférer une place particulière dans le tissu urbain.

Les espaces publics participent au bien-être des habitants. Ouverts à tous, ils sont un lieu de sociabilité. Leur dimension englobe aussi bien le mobilier urbain, les plaquettes, les aires de jeux et les circulations.

La présence d'espaces verts au sein du projet permet de créer un cadre de vie plus agréable pour ses habitants et facilite son intégration paysagère en atténuant l'impact visuel des constructions.



SEFI - Le Domaine des Lisières, Genay

Dans un souci de **préservation de l'environnement**, SEFI porte une attention toute particulière au respect de la biodiversité en choisissant des espèces végétales en fonction des essences déjà présentes sur le territoire.



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux

« Nous allons toujours plus loin dans la recherche de la qualité car nos projets ne sont pas uniquement des opérations d'aménagement, ce sont avant tout des espaces vécus par leurs habitants. »

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

1. Espaces publics et composition urbaine

Les espaces publics ont un rôle primordial dans les opérations d'aménagement, notamment celles où la densité de l'habitat est la plus importante.

Pour faciliter leur appropriation, ils doivent **être accessibles** par les habitants et **lisibles à l'échelle du quartier**. Les usages de chacun des espaces doivent être clairement identifiés.

L'espace public joue un rôle **central** dans la composition urbaine des opérations à plusieurs titres en :

- créant des **lieux de centralité**
- **améliorant les transitions** entre le domaine public et le domaine privé
- **aménageant des perspectives** et des vues
- rythmant **la trame bâtie**
- apportant à travers le schéma viaire un **maillage du territoire communal**.

Afin de concevoir ces espaces comme des éléments structurants des projets, l'équipe SEFI fait appel systématiquement au langage d'un urbaniste paysagiste pour contrebalancer l'approche plus technique et fonctionnelle des bureaux d'étude voirie et réseaux.



SEFI - Maisons Axial - Neuville sur Saône

LA QUALITÉ DES ESPACE PUBLICS

2. Traitement différencié des espaces publics

La différenciation de traitement des espaces publics permet d'en améliorer la lisibilité et l'usage

L'espace public est pluriel tant par sa forme que par la diversité de ses usages et fonctions auxquelles il répond. Il est par essence un espace social.

L'espace public peut être une voie, un parking, une place, un jardin, un square, une aire de jeu, etc.

La qualité des espaces publics contribue à l'embellissement des opérations. C'est un élément déterminant qui agit sur les ambiances et qui permet de créer un cadre de vie agréable pour les habitants du projet.

Le sol est un élément souvent négligé dans le paysage urbain.

Son traitement doit tenir compte des usages, des fréquences d'utilisation... Les espaces de circulation automobile peuvent recevoir un traitement différent de celui dédié aux piétons. Parmi les matériaux utilisés, on peut citer les bétons, les résines, les complexes alvéolaires, les pavés joints gazon, etc. qui pourront être combinés avec des éléments de mobilier (potelets) assurant ainsi un dispositif de sécurité perméable entre automobiles et piétons. Dans certains cas, le choix d'une même gamme de revêtement contribue à **renforcer la lisibilité et l'unité des espaces publics.**

A la différence d'autres espaces publics (jardins, squares, parcs), la place est un espace essentiellement minéral ce qui n'empêche pas sa végétalisation partielle par la présence d'arbres de hautes tiges notamment.

Cet apport végétal contribue non seulement à renforcer l'aspect esthétique des lieux, mais également au bien-être des usagers de la place (humidité, protection du soleil) et au fonctionnement des écosystèmes urbains.



SEFI - ZAC de la Balme, Tignieu Jamezieu



SEFI - Le Clos de la Gare, Reyrieux



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

3. Mobilier urbain

Le mobilier urbain n'a pas seulement un rôle utilitaire, mais il influe également sur la qualité de l'espace public.

Le mobilier urbain regroupe des éléments très variés correspondant à différents usages ou besoins. Il peut être classé selon deux thématiques ou deux familles :

- Besoins fonctionnels

- Hygiène
- Sécurité
- Signalisation
- Stationnement
- Eclairage

- Lien social, besoins récréatifs

- Banc
- Aire de jeux

Le **développement des déplacements doux** au sein des projets nécessite de mettre en place un mobilier adapté pour restreindre les conflits d'usage et offrir des conditions de sécurité optimales à chacun des usagers.

L'enjeu est d'éviter l'envahissement anarchique de l'espace public par une multitude d'objets non coordonnés, cause de désagréments et de pollution visuelle. Le mobilier doit faire l'objet d'un **choix pertinent quant à son emplacement et son esthétique.**

Concernant le dernier point, il est préférable d'avoir recours à une seule gamme de mobilier afin de renforcer l'unité du projet.

Lors de la sélection du mobilier urbain des projets, SEFI cherche également à effectuer des choix responsables et en cohérence avec le mobilier existant de la commune. Parmi les critères de sélection, sont retenus **la durabilité, l'empreinte carbone** liée à sa fabrication, son transport et sa mise en œuvre ainsi que **sa facilité de maintenance.**

Accessibilité

SEFI porte une attention particulière à cette notion. Les opérations répondent à la réglementation en vigueur sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ainsi le mobilier est adapté et ne représente pas d'obstacle au cheminement des personnes.



SEFI - ZAC de la Balme, Tignieu Jamezieu



SEFI - le Domaine des Eglantines, Civrieux



SEFI - Le Bois des Cieux, Curis au Mont d'Or



SEFI - Le Clos des Mésanges, Luzinay



SEFI - Le Domaine de Polleteins, Mionnay

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

4. Eclairage public

L'éclairage a longtemps été considéré comme un outil conçu uniquement pour la sécurité routière.

Depuis peu, le rôle de la lumière dans l'aménagement a évolué à travers la prise en compte de sa **dimension scénographique**. Elle peut mettre en valeur des éléments remarquables du paysage, **créer des points de repères** particuliers ou des perspectives, **délimiter des espaces**, etc.

L'éclairage public est également un levier important à prendre en compte pour **réduire l'impact environnemental** d'un aménagement et permettre à la commune de limiter son budget alloué à la consommation énergétique.

Pour cela, SEFI est amené à mettre en œuvre des systèmes d'horloges reliés à des capteurs d'intensité diurne, des lampes à économie d'énergie (LED) ou encore des éclairages fonctionnant grâce à des panneaux photovoltaïques.

Afin de limiter la pollution lumineuse, des études d'éclairage sont conduites dans le cadre des projets les plus importants.



SEFI - Le Clos des Mésanges, Luzinay



SEFI - Le Clos des Accacias, Saint Didier d'Aussiat



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux

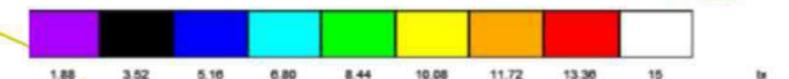
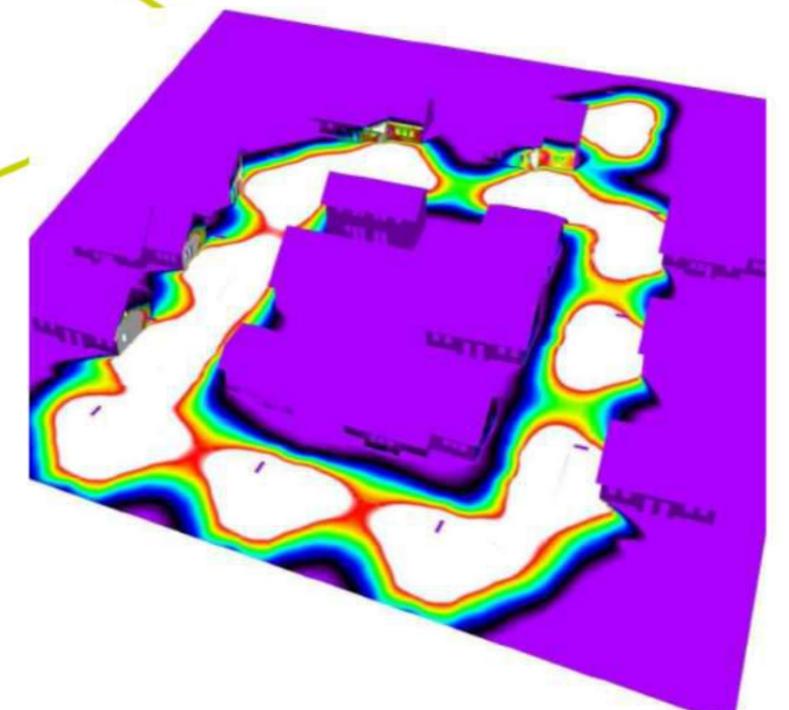
SEFI travaille aujourd'hui avec un partenaire incontournable, la société WE-EF qui propose un système de « mono-optique » multi directionnel garantissant une uniformité d'éclairage optimale.

Ce système présente quatre avantages :

- *Uniformité maintenue, même lors de la défaillance d'une LED*
- *Possibilité de moduler la puissance et le niveau d'éclairage*
- *Evolutivité par un remplacement facilité des modules*
- *Maîtrise des flux lumineux grâce à l'optique très précise des LED qui permet une réduction de l'éblouissement et de la pollution lumineuse.*



SEFI - Le Clos des Vignes, Saint Lager



Etude d'éclairage - le Square, Saint Bonnet de Mûre

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

5. Développer les modes de déplacements doux

Les modes de déplacements doux, une priorité pour le développement d'opérations durables et de qualité.

Gérer les déplacements est une nécessité au sein des projets d'aménagement afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers.

Mettre en place **des modes de circulation alternatifs** permet aux habitants de s'approprier l'espace et réduit la pollution induite par les automobiles.

SEFI s'efforce de réduire la place de la voiture à travers différents dispositifs : traitement des voiries sous forme de cour urbaine (utilisation partagée), limitation des circulations à l'intérieur même de l'opération par la création de poches de stationnement visiteurs en entrée de projet et non pas au plus près des habitations.

En outre, il est nécessaire de mettre en place un maillage cohérent et hiérarchisé qui permettra de créer des liaisons directes en modes actifs entre le projet et les commodités avoisinantes (centre bourg, équipements publics, commerces, transports en commun, etc.).

Modes doux

On entend par modes doux au sein d'un lotissement : la marche à pied, le vélo, la trottinette et les rollers.

Ainsi, SEFI intègre dans ses opérations des équipements sécurisés répondant à ces usages, qui encouragent et favorisent le développement de leur utilisation.



SEFI - Les Hauts d'Estrablin, Estrablin



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux



SEFI - Le Domaine des Iris, Mionnay



SEFI - Le Domaine des Ouyassières, Luzinay

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

6. Qualité paysagère

La qualité paysagère : une composante essentielle de la qualité de vie et de la conservation de la biodiversité...

Les espaces végétalisés sont des éléments structurants qui, associés au bâti, permettent de dessiner le paysage du futur projet.

Les espaces verts peuvent prendre une multiplicité de formes : places, placettes, parcs, squares, noues, etc.

Ces espaces créent une véritable aération dans le tissu urbain tout en participant à la **biodiversité**.

Pour concevoir ces espaces et composer une ambiance, il est nécessaire de prendre en compte toutes les strates de végétation en fonction de leur feuillage, de leur floraison, des possibilités de cohabitation entre espèces, etc. Pour ce faire, SEFI s'appuie sur le travail d'architectes paysagistes dont le rôle sera de sélectionner une **palette végétale adaptée** en fonction du lieu, des usages et de l'esthétique recherchée.

Les trames vertes sont également liées aux circulations. En plantant des arbres de hautes tiges le long des voiries, on structure le paysage en créant des lignes directrices ce qui permet d'atténuer l'impact des constructions en offrant un point de fuite au regard.

Les espaces verts sont aussi un moyen de créer de **la perméabilité**.

Les haies qui marquent les limites de parcelles permettent d'aménager des transitions entre espace public et espace privatif lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'un dispositif de clôture.

L'emploi d'espèces variées plantées de façon irrégulière est un gage de préservation de la biodiversité et confère à la haie son caractère naturel.



SEFI - Le Domaine des Lisières, Genay



SEFI - Le Parc de la Mantolière, Villars les Dombes



SEFI - Le Domaine de Polleteins, Mionnay



SEFI - Le Domaine de Polleteins, Mionnay



SEFI - Le Domaine des Iris, Mionnay



SEFI - Etude paysagère « Le Jardin des Secrets » à Mions

LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

7. Gestion des stationnements

Le stationnement, un double enjeu : répondre aux besoins tout en préservant la qualité paysagère des opérations

Le stationnement hors des parcelles privées est une thématique incontournable des opérations d'aménagements développées. Il doit pouvoir s'intégrer dans une réflexion plus globale sur les déplacements et sur l'organisation des espaces publics.

Afin de réduire la place de la voiture à l'intérieur de l'opération, une réflexion doit être menée sur **la quantité et la localisation des espaces de stationnements**. Pour cela, il faut en évaluer le besoin sans le surestimer ou le sous-estimer.

La localisation des poches de stationnement est pensée en fonction de leur accessibilité mais aussi de leur usage (stationnement visiteur, places réservées aux ménages résidents, etc.).

La création de zone de stationnement en périphérie du projet peut favoriser les modes doux de déplacement tout en limitant la présence des véhicules au sein de l'opération.

Un aménagement d'ensemble doit permettre **d'atténuer l'impact visuel** des véhicules pour privilégier l'intégration des poches de stationnement au sein de l'ambiance paysagère de l'opération.

L'insertion paysagère du stationnement doit être réfléchi en amont et de façon cohérente avec le traitement des autres espaces publics. Une attention particulière sera apportée au choix du **revêtement**

(dalles gazons, pavés enherbés, etc.), au **séquençement**, ainsi qu'à l'**accompagnement** végétal (treilles, arbres de hautes tiges, etc.).



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux



SEFI - Le Domaine des Eglantines, Civrieux